



## MODALITES D'INSCRIPTION ET COUT DES FORMATIONS

### 1. Pour le stage de préparation à l'installation

L'inscription en ligne doit être complétée par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la CMA94 de 240 € pour 1 personne et 345 € si vous êtes accompagné de votre conjoint à l'adresse suivante :

**CHAMBRE de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne  
Pôle création-Transmission  
27 avenue Raspail  
94107 Saint Maur des Fossés cedex**

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions concernant la qualification professionnelle exigée pour l'exercice de certaines activités, de la liste des activités du ressort des métiers de l'artisanat ainsi que du caractère définitif de mon inscription au stage.

Tout stage réglé même non suivi ne sera pas remboursé.

### 2. Pour les formations générales (*voir catalogue de formation*)

**Si vous êtes chef d'entreprise, conjoint collaborateur, conjoint associé ou auxiliaire familial (non salarié)**, inscrit au Répertoire des Métiers, les formations pour vous, sont subventionnées\*, donc **gratuites**.

L'inscription en ligne doit être complétée par l'envoi de 2 chèques à l'ordre de la CMA94 :

- 31 € de frais de dossier
- 70 € de caution

\*Les formations sont subventionnées par :  
Le Conseil de la Formation  
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de PARIS  
72 rue de Reuilly -75012 PARIS  
☎ 01.53.33.53.60 / [www.crma-idf.fr](http://www.crma-idf.fr)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ART 1 : Toute inscription à un stage suppose l'acceptation des conditions générales précisées ci-après.


ART 2 : Si le nombre d'inscrits est insuffisant, la CMA se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage.

ART 3 : 31 € de frais de dossier sont demandés au stagiaire par semestre. Le règlement s'effectue à l'inscription. Une facture vous sera délivrée.

ART 4 : Un chèque d'un montant de 70 € devra également être joint à l'inscription. Il sera restitué en fin de semestre sauf en cas d' :

- absence\*\* du stagiaire (*quelle que soit la durée de cette absence*)
- interruption de la formation
- annulation de l'inscription sans respect du délai de préavis, dans les 5 jours ouvrables qui précèdent le début de la formation

Le chèque de 70 € sera définitivement encaissé par la CMA 94.



\*\*L'absence justifiée exige la remise d'un certificat de maladie en original. Département Emploi Formation, Monique DAVIET ☎ 01.49.76.50.11

*Les dépenses de formation des dirigeants donnent droit à un crédit d'impôt (plafonné à 40 h de formation) et permet aux entreprises de déduire une somme pouvant aller jusqu'à 330,80 € (base 2006). Pour plus d'informations, contactez Christine CORRIEN : ☎ 01.49.76.50.15*

## PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS TECHNIQUES

Concernant la prise en charge d'une formation technique vous devez vous adresser au FAFCEA :

**FAFCEA**  
12 rue Beffroy – 92200 NEUILLY SUR SEINE  
☎ 01.41.43.15.30 ☎ 01.41.43.15.63

## SI VOUS ETES SALARIE

Vous devez contacter :

L'organisme collecteur auquel votre entreprise cotise au titre de la formation continue

Vous demandez une prise en charge **au minimum 3 semaines voir 1 mois, avant le début du stage** auprès de cet organisme ;

Nous contacter au ☎ 01.49.76.50.11 pour connaître le coût de la formation. Un devis et programme détaillé de la formation vous seront envoyés.

Après accord, nous vous adresserons ensuite, une convention de formation.

**Il conviendra alors, de nous régler la formation** et vous demanderez le remboursement directement à votre l'organisme collecteur à l'issue de la formation.

\*\*\*\*\*

**Les formations se déroulent à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – 27 avenue Raspail à SAINT MAUR (94100)**

**Pour y accéder :**

**[De Paris par la route :](#)**

A4 (Créteil/Metz/Nancy, sortie « JOINVILLE », suivre Saint-Maur et Créteil centre. Passer sous le pont du RER Saint-Maur Créteil, puis prendre la 3<sup>e</sup> rue à droite au feu, suivre les bords de Marne.

**[Par les transports :](#)**

RER A (Boissy-Saint-Léger), descendre à Saint-Maur Créteil puis prendre le bus 111 (direction Champigny) arrêt « Docteur Roux », Chambre de Métiers.

**Toutes nos formations peuvent entrer dans le cadre du D.I.F, nous contacter  
N° déclaration d'activité : 1194 P 000 994**

**Protection des informations nominatives,**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat prend les mesures nécessaires pour assurer l'application de la loi, via son correspondant Informatique et Libertés, déclaré auprès de la Commission National Informatique et Libertés et chargé de la protection des données nominatives.

Le client accepte que les informations le concernant soient conservées et transférées conformément aux lois applicables sur la protection des données personnelles.

Toute demande de modification, rectification ou suppression de données nominatives concernant le client, dans le cadre du droit de rectification des données nominatives, doit être adressée par lui, à la



Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne – correspondant CNIL à la protection des données personnelles – 27 avenue Raspail 94100 Saint Maur des Fossés.

La personne désignée dans les services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat comme interlocuteur privilégié du client est le responsable des TIC – Technologies d'Information et de Communication - du Pôle Développement des Entreprises.

